



JOURN@L FOOT

N°458 DU 12 MARS 2020

MEDAILLES DE LIGUE

Demande à adresser au DISTRICT et non à la Ligue, date limite le 30 Mars 2020.

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2020.

RAPPEL AUX PRESIDENTS DE CLUB

A l'occasion de la reprise des activités sportives, nous rappelons aux Présidents que tous vos pratiquants (y compris les enfants du foot animation) doivent être licenciés.

Il en est de même pour tous vos encadrants et bénévoles qui interviennent au sein de votre club.

En cas d'accident votre responsabilité (y compris responsabilité pénale) sera inévitablement engagée en cas de manquement à cette obligation.



SOMMAIRE

SECRET. GENERAL P1

REGLEMENTS P2

ARBITRAGE P3

JEUNES P4

FEMININES P5

FUTSAL P6

TECHNIQUE P6

STATUT DES EDUCATEURS P8

Clubs non à jour avec le relevé n°2 (payable au 15/02/20) :

AS FERNEY VOLTAIRE - LA MOTTE SERVOLEX – THONON UCT – TEFAL

DATES A RETENIR – AGENDA COMPLET SUR LE SITE DU DISTRICT

Samedi 4 avril 2020 : Finale Départementale Festival U13 PITCH à Divonne

Samedi 6 juin 2020 : Journée Nationale des U7 à Annecy Le Vieux

Samedi 6 juin 2020 : Fête du Football Féminin à Marignier

Samedi 13 et dimanche 14 juin 2020 : Finales de Coupe du District à Ville la Grand

Vendredi 19 juin 2020 : AG d'été du District à Divonne

Jedi 2 juillet 2020 : Soirée des récompenses à Ville la Grand

TOURNOIS

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

Thonon AS – Foot Sud Gessien – FC Villy le Pelloux - Mme. Chambon

Commission des Jeunes :

Annemasse Gaillard – FJ Ambilly – Ent. Pays de Cruseilles – FC Cluses – AS Sillingy – FC Cessy Gex - Beaumont Collonges FC - AS St Genis Ferney Crozet – GJ Anthy Margencel Sciez – US Margencel – JS Reignier – FC Brevon – AG Bons - Haut Giffre FC – FC Gavot – CS St Pierre en Faucigny – FC Haut Rhone – FJ Ambilly – ASP Villaz

Commission Sportive:

FC Brevon (2) – FRS Champanges (4) – AS Marin – Anthy SP (2) – CS Ayze – FC Marcellaz Albanais – US Margencel – Beaumont Collonges FC – FC Brevon (2) - GJ Anthy Margencel Sciez – ES Sciez – Haut Giffre FC – ES Valleiry - M. Benyahia – M. Teixeira

Commission Féminine :

JS Reignier – US Magland – US Pers Jussy

Commission des Arbitres :

M. Nicollet – M. Jux – M. Masson – M. Chibouni - US Challex – FC Thones – Annecy Portugais

Commission des Terrains :

FC Gavot

Commission du Statut de l'Arbitrage :

M. Nicollet

Commission du Statut des Educateurs :

FC Chéran

Trésorier :

AG Bons

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Secrétaire : LAGRANGE Jacques

Réunion du 09/03/2020**Publiée le 12/03/2020****DECISIONS**

MATCH n° 21632882**DOSSIER N° 458/49 : FORON FC 2 – F SUD GESSIEN 1 – SENIORS D3 Poule B du 01/03/2020****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de F SUD GESSIEN portant sur le fait que « le joueur BOUYAYA Naowel serait susceptible d'être en état de suspension lors de cette rencontre » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

L'appui de la réserve d'avant-match formulée par le club de F SUD GESSIEN, devenant une réclamation d'après match, portant sur le fait que « des joueurs de FORON FC seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

1. Considérant que l'article 186-1 des RG FFF dispose que « les réserves doivent être confirmées dans les 48h ouvrables suivant le match » et ce dans les mêmes termes.

Considérant que l'appui de la réserve d'avant match vise « les joueurs de FORON FC ayant pu participer au dernier match de FORON FC 1, cette équipe ne jouant pas ce jour » et non l'éventuel état de suspension du joueur BOUYAYA Naowel

Attendu que donc l'appui de la réserve d'avant match ne concerne pas les même faits que la réserve d'avant match en elle-même.

2. Considérant que de l'instruction de la réclamation il apparait qu'aucun joueur de l'équipe de FORON FC 2 n'a participé à la rencontre FORON FC 1 / CAM SAINT JEAN 1 R3 Poule F du 23 février 2020, dernière rencontre officielle de cette équipe.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS

Suite à décision de la Ligue LauraFoot, la Commission des Règlements de la Ligue sanctionne d'un retrait 6 pts au classement :

- RAQUETTE FOOTBALL CLUB
- MASQUES.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

RESERVE POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE - SAISON 2019/2020 – DOSSIER 2

Réunion du 9 mars 2020

Publiée le 12 mars 2020

Présents : Raphael BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Philippe CHEVRIER, Stéphane CROMBET, Jean-Paul DREVAULT, Mike MOMONT, Juan QUEROL MARTINEZ.

Assiste : Jérôme MENAND (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage).

1- Identification

Match : ESC OLYMPIQUE 1 / THONON AS 1, championnat seniors Féminines D1, du 29/02/2020 à 20h00.

Score : 2-1 à la fin de la rencontre.

Réserve : déposée à la 72' par le club de l'AS THONON alors que le score était de 2-1 au moment du dépôt.

2- Intitulé de la réserve

« Je soussignée, Marguerite NAGY, licence numéro 2508685198, capitaine de l'AS THONON a posé une réserve technique à la 70^{ème} minute du match alors que le score était de 1-0 en faveur de l'ESCO.

Cette réserve a été posée lorsque je me suis rendu compte que le match se déroulait avec un seul arbitre de touche. Suite au dépôt de la réserve auprès de l'arbitre et de la capitaine adverse, le match s'est tout de même poursuivi avec un seul arbitre de touche ».

3- Nature du jugement

Au regard des pièces versées au dossier, la commission n'a pas estimé nécessaire de recourir à une audition. Après étude de ces dernières :

- Feuille de match et feuille annexe de la rencontre ;
- Courrier de confirmation du club de l'AS THONON ;
- Rapport de réserve technique de l'arbitre officiel de la rencontre ;
- Rapport conseil de l'observateur officiel d'arbitre ;

La Commission d'Arbitrage du District jugeant en première instance, la décision étant susceptible d'appel.

4- Recevabilité (jugement sur le fond et la forme)

Considérant que le jugement sur le fond d'une telle réserve conformément à l'article 146 de Règlements Généraux de la Fédération Française de Football est subordonné à la mise en oeuvre d'un protocole de dépôt satisfaisant. Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :

- être formulées par la capitaine plaignante à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- la faute technique n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre.

- Attendu que la réserve n'a pas été déposée sur le terrain à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée mais environ 10 minutes après ce fait de jeu ;

- Attendu que la réserve n'a pas été formulée par la capitaine plaignante à l'arbitre mais par le dirigeant responsable de l'équipe ;
 - Attendu qu'effectivement l'arbitre n'a pas fait respecter les lois du jeu puisque la rencontre s'est déroulée durant plusieurs minutes avec un seul arbitre assistant ;
 - Attendu que la réserve ne peut être retenue que si elle a eu une incidence sur le résultat final du match ;
 - Attendu l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
- Constatant le non-respect intégral des présentes dispositions.
- En conséquence, la Commission d'Arbitrage déclare la **RESERVE IRRECEVABLE sur la forme**.

5- Décision

Par ces motifs :

- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique irrecevable sur la forme.
- La Commission d'Arbitrage rejette la faute technique d'arbitrage.
- Transmet le dossier au responsable du suivi des arbitres pour suite à donner.
- Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation du résultat de la rencontre.

La présente décision de la Commission d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues aux règlements sportifs du District.

Le Président de séance : Mike MOMONT

Le Secrétaire de séance : Stéphane CROMBET

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS

Dérogation U15 D2 Saison 2020/2021 :

La Commission envisage de donner à titre exceptionnel des dérogations sur dossier justificatif pour permettre une montée de D3 ou D4 en U15 D2 pour les cas suivants :

- Cas n°1 : équipe 2 pour les clubs évoluant en Ligue
- Cas n°2 : clubs ayant régulièrement des équipes en U13 D1 ou D2

Les dossiers seront à adresser à la Commission Sportive avant le 15 juin 2020 par mail district@hautsavoie-paysdegex.ff.fr.

FESTIVAL U13

La finale départementale aura lieu le **samedi 4 avril à Divonne**.

Equipes féminines qualifiées :

Chéran – Cluses FC - Ent. Annecy/Meythet/Seynod – Ent. Annecy le Vieux/Lanfonnet – Ent. Thyez/Marignier/Vallée Verte - Perrignier – Sillingy – Thonon Evian Grand Genève

Equipes masculines qualifiées :

Annecy - Annecy le Vieux – Annemasse-Gaillard - - Bons en Chablais - Chéran - Cluses-Scionzier - Cran – GFA 74 - GJ Are/Sci/Per.J – Lac Bleu - Pringy – Reignier - Sallanches - Thonon Evian Grand Genève – Veigy – Ville la Grand

Les documents relatifs à l'organisation de la journée seront envoyés prochainement aux responsables des équipes.

INFO : MONTEES DESCENTES CHAMPIONNATS LIGUE JEUNE

U14 : Championnat réservé aux clubs élite avec équipe en R1
 U15 D1 : 1^{er} monte en U16 R2
 U15 D1 : 2^{ème} monte en U15 R2 (attention pas de passage en U16 par la suite)
 U15 R2 : descente en U15 D1 ou U17 D1
 U16 R2 : descente en U17 D1
 U17 D1 : monte en U18 R2
 U18 R2 : descente en U20 D1
Dérogation motivée au district pour descente en U17 D1 à titre exceptionnel
 U20 D1 monte en U20 R2 et descente en U20 D1

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains plateaux féminins :

Samedi 18 avril (Plateau extérieur) sur 2 sites
 Samedi 6 Juin (Fête du Football Féminin) sur 1 site

SOIREE D'ECHANGES

Depuis plusieurs saisons, le nombre de licenciées et d'équipes engagées ne cesse de croître. Signe de l'intérêt porté par les jeunes filles pour la pratique du football, cette augmentation du nombre de pratiquantes n'est pas sans conséquence.

Dans ce sens et afin de construire ensemble l'offre de pratique la plus appropriée pour les années à venir, le District HSPG invite l'ensemble des éducatrices, éducateurs et ou dirigeants intéressées à participer à une soirée d'échanges et de discussions autour de la pratique féminine U9F/U11F/U13F et de ses éventuelles évolutions le **VENDREDI 27 MARS à 19h00** au District Haute Savoie et pays de Gex.

Inscrivez-vous en cliquant et en renseignant le lien suivant !!

<https://forms.gle/2YRfq5NNtmH49cLJ6>

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES JOEUSES

Dans le cadre du suivi et l'accompagnement, les joueuses suivantes sont convoquées afin de participer à un test match :

Lundi 23 mars 2020 RDV 17h45 à GAILLARD

BECHET Emeline - VITRY Ilona - EL MAHSSINI Maissa - KISMOUNE Amel - PERNOUD Noémie - MOULIN Jade - DUARTE Anouck - COLLARD Auriane - JOLY Chloé - GELY Selma - CHAGNOUX Lolita - SAHRAOUI Lina

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION FUTSAL

FOOT ANIMATION – Pratique associée

Suite à une erreur dans le calendrier général, la journée de plateau extérieur est repoussée au **18 avril**.
Les clubs souhaitant pratiquer en futsal comme prévu initialement doivent avertir au plus vite Sandrine afin de les retirer des plateaux extérieurs. Attention, cela ne vous dispense pas d'une inscription sur le lien dédié pour vous engager aux plateaux futsal : <https://forms.gle/RxmzwzQHarcW8ZT26>
(ne pas remplir si cela a déjà été fait précédemment)

- **Date du prochain plateau Futsal**

Samedi 18.04

- **Gymnases disponibles**

CBF74 Futsal – Ht Giffre – Odysée (Après-midi)

- **Inscriptions**

U9 :

CBF74 Futsal (3) – Ht Giffre (2) - Odysée (3) – St Genis Ferney Crozet (1)

U11 :

CBF74 Futsal (2) – Foron (2) – Odysée (1) – Vallée Verte (1)

JEUNES - Pratique associée

Challenge Futsal U15

Samedi 7 mars 2020

Gymnase de Thyez : 212 Rue des acacias 74 300 Thyez

Club en charge de l'accueil et de la collation: Thyez

13h00 Thyez vs Vetraz

Challenge Futsal U17

Samedi 7 mars 2020

Gymnase de Thyez : 212 Rue des acacias 74 300 Thyez

Club en charge de l'accueil et de la collation: Viry/Vuache

15h00 St Jeoire vs Viry/Vuache

16h00 Cluses Sc vs Chavanod

Gymnase de Cheran : 223 allée du collège 74 540 Alby sur Cheran

Club en charge de l'accueil et de la collation : Cheran

15h00: Thonon vs Cheran

Les matchs non joués seront programmés les **2 et 3 mai ou 6 et 7 juin 2020**.

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES - Foot Animation

MODIFICATION CALENDRIERS

Les clubs souhaitant participer au futsal du 18.04 doivent en informer Sandrine au plus vite afin de les enlever des plateaux habituels (engagement également à faire via le lien Google disponible sur le PV Futsal pour ceux qui ne

l'auraient pas fait)

a) Calendriers

Nous vous rappelons qu'il est important de consulter le site du district en rubrique pratiques pour vous tenir informés des remplacements de calendriers (dates en haut à gauche des documents)

Des modifications sont apportées sur le PV Annexe Technique. Veuillez le consulter dès à présent.

RAPPEL LOIS DU JEU :

Les nouvelles règles du jeu de la FIFA **NE SONT PAS APPLICABLES** pour cette saison. Il est obligatoire de faire respecter les règles du jeu de la saison dernière.

JOURNEE NATIONALE DES U7

Samedi 6 Juin à Annecy le Vieux (clubs concernés sur ½ journée)

FESTI-FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (auprès de Sandrine Janssoone; mail ci-dessus)

Une fois les répartitions parues sur le PV, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant le même effectif)

Pour garantir un bon accueil et déroulement des Festi-Foot, seuls les u9 (donc 2^{ème} années) sont invités à participer.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin 16h

Samedi 21.03 : Cluses FC

Clubs invités le matin (24) : Amancy (4) – Arenthon (2) – Bonneville (2) – Cluses (2) – Combloux (1) - Evires (1) – Houches (1) – Magland (1) – Mt Blanc PSG (4) – Sallanches (4) – Thyez (2)

Clubs invités l'après-midi (24) : Ayse (2) – Chamonix (2) – Cluses Sc. (4) – Cornier (3) – Ht Giffre (4) – Marignier (3) - Marnaz (1) - Megève (1) - St Pierre (3) - Vougy (1)

Samedi 28.03: Sciez

Clubs invités le matin (26) : Allinges (3) – Bons (4) – Gavot (4) – Lyaud (3) – Sciez (4) – St Cergues (1) – Thonon Evian GG (4) – Vacheresse (1) – Veigy (2)

Clubs invités l'après-midi (24) : Amphion (3) – Anthy-Margencel (2) – Ballaison (3) – Brevon (1) – Douvaine (4) – Leman (2) – Marin (2) – Morzine (4) – Perrignier (2) - Thonon (3)

Samedi 18.04 : Cessy-Gex

Samedi 16.05 : Chavanod

Samedi 30.05 : Pringy

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES - Féminines

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains plateaux féminins :

- Samedi 18 avril (Plateau extérieur) sur 2 sites
- Samedi 6 Juin (Fête du Football Féminin) sur 1 site

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 9 MARS 2020

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

FC CHERAN
MARIGNIER SPORT
JS REIGNIER
FC THONES

Clubs en règle :

SS ALLINGES
US ANNECY LE VIEUX
FC BALLAISON
AGV BONS EN CHABLAIS
FC CRUSEILLES
US DIVONNE
HAUT GIFFRE FC
MARIGNIER SPORT
AS ST GENIS CROZET FERNEY
AS SILLINGY

SENIORS D1 FEMININ

Clubs en dérogation :

US ANNECY LE VIEUX
US MARGENCEL
ES VALLEIRY

Clubs en règle :

ARTHAZ SPORT
ES CHILLY
FC CRUSEILLES
ESCO (Manque le tableau récapitulatif)
JS REIGNIER
ES SEYNOD
AS SILLINGY
THONON AS

U20 D1

Club en dérogation :

FC CHAMBOTTE

Clubs en règle :

FC GAVOT
GPT/ARMOY/LYAUD/PERRIGNIER/ALLINGES
AS LAC BLEU
MARIGNIER SPORT
US SEMNOZ VIEUGY
ES SEYNOD
VILLE LA GRAND AJ

U17 D1

Club en dérogation :

US PRINGY

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX
CLUSES SCIONZIER FC
GC BAS CHABLAIS
US BEAUMONT-COLLONGE
AS SAINT GENIS-FERNEY-CROZET
AS SILLINGY
THONON EVIAN GRAND GENEVE

U15 D1

Clubs en règle :

FC ANNECY
US ANNEMASSE GAILLARD
CLUSES SCIONZIER FC
GP PAYS DU MONT BLANC
US PRINGY
US SEMNOZ VIEUGY
AS SILLINGY
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

Suite au courrier du FC Chéran la commission a décidé d'accorder une dérogation à M BARBIER Emmanuel (en cours de revalidation recyclage). Pour information tous changements dans un club doit être annoncé à la commission.